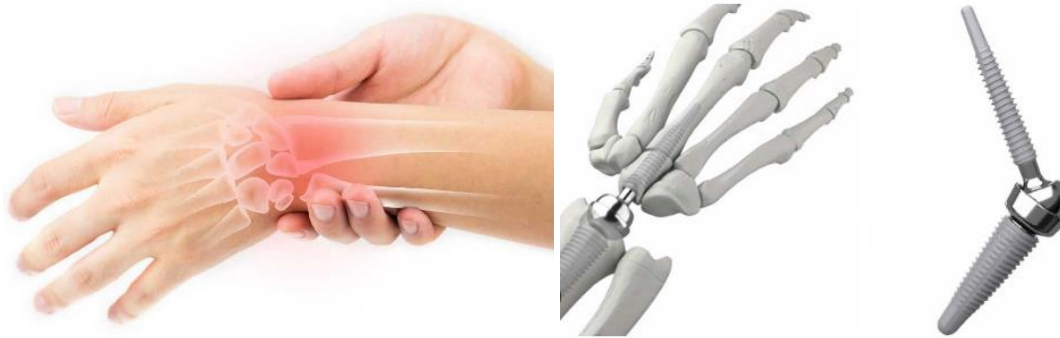


Une première à l'hôpital d'Aubagne : la prothèse de poignet

INDICATION

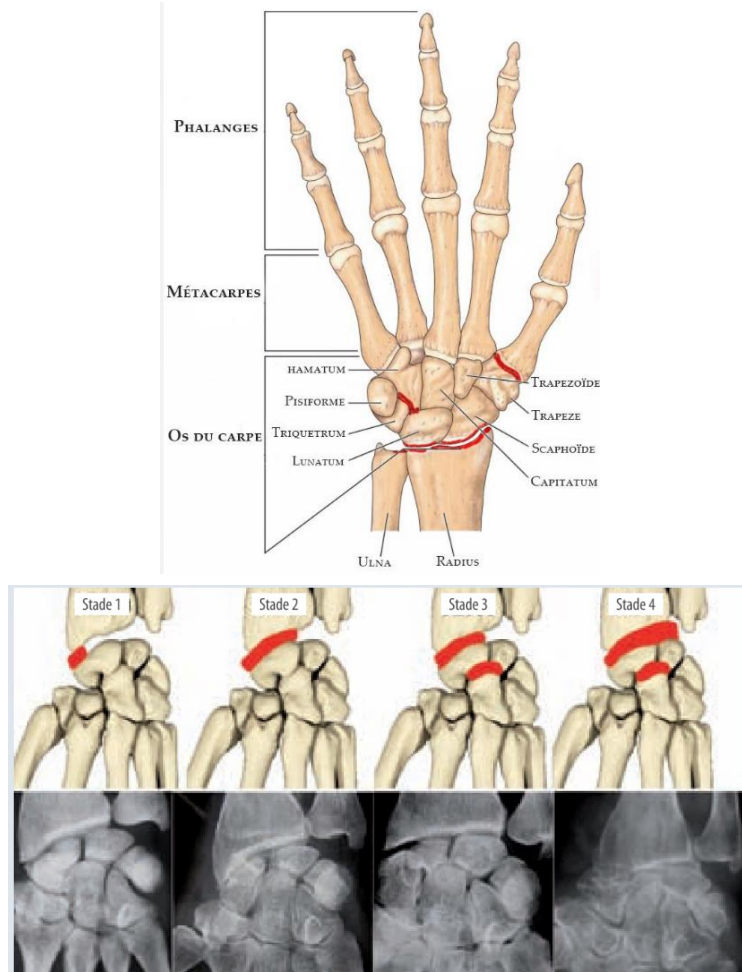
C'est l'une des techniques chirurgicales utilisée pour le traitement de douleurs, de déformation, de subluxation entraînant une gêne fonctionnelle importante dans le cadre d'une arthrose du poignet sévère (carpe), une polyarthrite rhumatoïde, une arthrose post-traumatique, une maladie de Kienbock.

L'opération consiste à remplacer les os du carpe afin de récupérer une certaine mobilité, diminuer les douleurs et corriger la déformation du poignet.



AVANT LE TRAITEMENT

Un bilan d'imagerie peut être demandé par votre chirurgien avec toujours une radiographie et parfois d'autres examens tels que le scanner, l'IRM, ou l'arthro-scanner.



QUEL TRAITEMENT ?

L'intervention chirurgicale est le plus souvent réalisée sous anesthésie locorégionale. Le chirurgien réalise une incision longitudinale ou sinueuse. Elle consiste en la mise en place d'une prothèse totale du poignet, avec deux composants, l'un fixé dans les métacarpiens, l'autre dans le radius. Les deux parties peuvent être impactées, ou scellées avec du ciment. Les deux parties pourront ensuite coulisser l'une par rapport à l'autre, permettant de recréer une nouvelle articulation et une mobilité dans celle-ci.



APRÈS L'INTERVENTION

La mobilisation des doigts est rapide. La surveillance ultérieure des pansements, la couverture antalgique ainsi que les rendez-vous de contrôle vous seront indiqués au cas par cas par votre chirurgien. Le port d'une orthèse en post opératoire peut être prescrit par votre chirurgien afin de protéger la prothèse au début. Une rééducation est souvent nécessaire.

